

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 Novembre 2018

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, FAGNI, LAPALUD, BLANC, MANGUELIN, JANICHON, MICHAUD, PESTELLE Mesdames DECHAVANNE, ROGNARD, CHAMBAUD, GUDET

Excusés : Pierre MILLET, Pascal MANGUELIN

Secrétaire de séance : Colette DECHAIX

1- APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le Compte rendu du 24 septembre dernier est approuvé à l'unanimité.

2) DIA

Le conseil municipal n'envisage pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente ci-dessous :

- Vente d'un terrain bâti cadastré A 456 d'une superficie de 575 m², pour un montant de 290 000 euros.

3) STEP

Le Maire rappelle qu'un appel d'offres a été lancé pour la réhabilitation de la station d'épuration que la consultation est encore en cours.

Le département accorde une subvention pour le financement mais l'Agence de l'eau répond négativement. La demande est faite pour une aide basée sur le fait que la station est reconstruite aux normes nouvelles et passe de 800 à 1250 Hab.

Un rendez-vous est prévu avec la trésorerie pour faire le point sur le budget Assainissement et étudier la possibilité de faire un emprunt supplémentaire dans l'hypothèse où l'agence de l'eau ne nous donnerait aucune subvention.

4) TRAVAUX PARKING

Michel ALBERTI rappelle au conseil municipal que les travaux avancent bien, dans les temps, et seront terminés fin novembre.

Jean-Paul GRANDJEAN demande aux conseillers de réfléchir sur la signalétique concernant le stationnement devant la mairie.

Il informe également que les Travaux d'agrandissement de la Marpa avancent doucement.

5) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

-Comité des fêtes

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote une subvention de 600,00 euros qui sera versé au Comité des Fêtes pour financer le feu d'artifice du 7 décembre prochain.

Egalement, à l'unanimité la gratuité de la salle des fêtes est accordée au Comité des fêtes pour la soirée beaujolaise en compensation du versement par celui-ci de la somme de 289,00 euros au trésor public en règlement d'une dette datant de 2014 .

-Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) géré par le Département de l'Ain

Le Conseil Départemental vient de relancer la Commune pour le versement du FSL. Le Maire rappelle que le FSL a vocation à apporter une aide financière ponctuelle aux habitants dont les ressources ou la situation

justifie une solidarité départementale.

Jusqu'à présent la commune n'avait pas voulu participer à cette subvention du fait que la Commune par son parc d'appartements à loyer modéré participe déjà à ce soutien.

Le Maire propose de reconsidérer la position et après discussion et un vote à main levée :

le Conseil Municipal vote

10 VOIX Pour - 3 Abstentions

une subvention de 352.50 euros (soit 0.30 centimes d'euros par habitants) au titre du Fonds Solidarité Logement qui sera versée à la CAF qui assure la gestion financière du FSL.

6) FUSION DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX D'EAU POTABLE DOMBES SAONE –RENOM CHALARONNE , , RENOM VEYLE et VEYLE CHALARONNE

Monsieur le Maire rappelle que cette fusion découle de la Loi NOTRe de 2015 et de la concertation engagée entre les 4 syndicats de manière à créer un syndicat comportant des communes sur plusieurs intercommunalités qui pourra perdurer suite aux transferts éventuels de la compétence eau potable. Par ailleurs l'entité créée par cette fusion présentera une cohérence géographique technique.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la fusion des syndicats qui portera le nom de Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône et son siège sera basé à Civrieux.

7) COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

M.GRANDJEAN rappelle les points importants du dernier Conseil Communautaire du 11 Octobre dernier.

-En particulier le transfert du portage EPF du Bâtiment Orange de la Communauté de Communes de la Dombes

Le projet de la Communauté de Communes de la Dombes pour l'implantation d'une recyclerie n'ayant pas vu le jour, la Commune de Villars a souhaité engager un projet de pôle médical sur ce bâtiment afin de fixer les professionnels de santé à vocation pluridisciplinaire sur la commune.

-Inauguration de la Piscine Intercommunale de Villars les Dombes le vendredi 16 Novembre

Le compte rendu est à nouveau transféré en entier à l'ensemble du Conseil Municipal pour une meilleure information.

8) COMPTES-RENDUS DE REUNIONS

-Pôle Enfance

A la demande de la Commune de Saint Germain sur Renom une réunion a été programmée en Octobre avec l'ensemble des conseillers municipaux des 3 communes (la Chapelle du Chatelard-Saint Germain sur Renom et Marlieux) afin d'expliquer le rôle de Pôle Enfance sur le territoire, réunion animée par Laurent Dechavanne Président de l'Association Pôle Enfance . Cette réunion a été appréciée par l'ensemble des membres présents et a permis une meilleure compréhension du fonctionnement de l'association.

-Comité des Fêtes et Calendrier 2019

L'assemblée générale du Comité des fêtes a eu lieu le 12 octobre, Un nouveau bureau a été élu dans une ambiance cordiale. Le Calendrier des fêtes a été défini pour 2019 avec l'ensemble des associations présentes.

-Assemblée générale de la Pétanque

Michel ALBERTI informe le Conseil qu'une nouvelle association « pétanque » est présente sur la Commune présidé par Monsieur GONIN Frédéric . Elle a tenu sa première Assemblée générale le 26 Octobre dernier

-SIEA

-Francis Pestelle fait le compte rendu de l'Assemblée Générale du SIEA qui s'est tenu le 5 Octobre dernier.

-Le Conseil Municipal ne donne pas son accord pour le nouveau fonctionnement « comptable » du SIEA. Une délibération sera prise dans ce sens.

9) QUESTIONS DIVERSES

-Le Maire informe les conseillers que le potentiel fiscal par habitant de Marlieux étant inférieur à 1000,00 euros, la commune est considérée comme une commune défavorisée Cette situation est ancienne. De ce fait le département versera à Marlieux la somme de 12 939,00 euros pour 2018 en soutien financier.

-Demande de la famille ROGNARD d'une création d'un accès coté stade en vue de la vente d'une parcelle de terrain situé dans le lotissement de la gare.

Le Maire explique qu'il a étudié la question avec le concours de Madame DALLY MARTIN qui a fait le nouveau PLU , Claire LORUT (Droit des Sols à la Communauté de Communes de la Dombes)) et Monsieur DELACROIX, directeur des transports au département venu sur place. Le résultat est que la création d'une voirie communale cote stade pour desservir une parcelle privée n'est pas possible.

Etant concernée, Eliane Rognard est sortie pendant le débat.

Michel Alberti fait remarquer par ailleurs qu'il faudra organiser le stationnement « rue du lotissement de la gare » sachant que le règlement du lotissement communal interdit normalement le stationnement .

Celui-ci sera organisé afin de ne pas gêner la circulation

-Eclairage Tennis

Francis Pestelle se charge de vérifier s'il est possible d'installer 2 poteaux en bois avec projecteur au tennis pour permettre de jouer en soirée. Il étudiera également la mise en place d'éclairage le long du terrain de pétanque.

-A l'unanimité le Conseil Municipal ne souhaite pas organiser au niveau communal un dépistage de santé visuelle organisée par Madame Rey (Coordinatrice en santé visuelle) .

L'ordre du Jour est terminé, la séance est close à 22 H 00

